SNAC-FO CGT-Culture CFDT

Ce 24 novembre 2009, à l'appel des trois organisations syndicales CFDT, CGT, FO les salariés se sont mis en grève, excédés par une direction générale qui persistait à ne pas entendre leurs revendications jusqu'à l'ultime réunion des négociations annuelles obligatoires qui s'est déroulée vendredi 20 novembre.

Venant à l'appui de ce mouvement de grève, un courrier adressé au Ministre de la Culture Frédérique Mitterrand reprenant les trois principales revendications a été signé par plus de 140 salariés.

Dès six heures du matin avec l'équipe de sécurité de nuit, puis rejoint par l'équipe d'entretien, une centaine de personnes ont manifesté leur mécontentement en se mettant en grève et en occupant les locaux. Des agents des établissements du Louvre, de l'Orangerie, d'Orsay, du Mobilier National, des Archives Nationales etc... sont venus soutenir les salariés dans leur action.

Les médias ont été sollicités et se sont informés du mouvement de grève dès la fin de matinée. On a pu voir un reportage sur FR3 et des articles dans le Parisien et les presses gratuites de l'Île de France.

L'intersyndicale a sollicité une audience auprès du cabinet du ministre qu'elle a obtenu dès la fin de la matinée.

La délégation du ministère était composée de Madame la Conseillère sociale auprès du ministre, des représentants de la direction de l'administration générale (DAG) et de la direction des musées de France (DMF) ainsi que de la présence de la direction générale des Arts Décoratifs. Les délégués syndicaux et les responsables nationaux des syndicats du ministère de la culture ont déposé la pétition auprès du ministre et exposé les revendications des salariés sur : les rémunérations, la mutuelle et la prime au mérite.

Le ministère de la Culture s'est engagé à étudier la situation comparative des rémunérations et des conditions d'emploi entre les métiers des Arts Décoratifs et les musées sous tutelles du ministère de la Culture.

D'autre part le ministère de la Culture a invité la direction générale des Arts Décoratifs à recevoir les représentants des personnels en grève dans l'après midi.

Dès 16h, une délégation des organisations syndicales et des salariés grévistes ont été reçu aux Arts Décoratifs par la direction générale en présence d'une représentante de la DMF.

En une journée, la grève avec occupation des locaux a permis :

1° L'engagement du ministère de la culture sur les questions des rémunérations des personnels des Arts Décoratifs avec la commande du directeur du cabinet du ministre d'un rapport de l'inspection général de l'administration afin de comparer les rémunérations et les conditions d'emploi à fonction équivalente entre les Arts Décoratifs et les Musées nationaux et d'autres établissements sous tutelles du ministère.

Ce rapport doit être rendu avant la fin du premier semestre 2010 et les organisations demanderont à être auditionnées.

Les organisations syndicales signataires engageront la négociation collective sur la revalorisation de la grille salariale de l'accord d'entreprise à la suite de ce rapport.

- 2° d'obtenir, dès l'année 2010, la renégociation de l'accord collectif du 19 septembre 1997 sur la mutuelle selon les critères suivants avancés par les organisations syndicales signataires :
 - un contrat unique pour l'ensemble du personnel
 - une même cotisation pour tous au pourcentage des salaires
 - une prise en charge au minimum à 50% de la cotisation par l'employeur

Le contenu des prestations feront l'objet d'une négociation avec les organisations syndicales, lesquelles pourront proposer des mutuelles.

Les organisations syndicales proposaient un réajustement des enveloppes budgétaires consacrées au mérite au prorata des effectifs des trois catégories A, B et C avec une distribution forfaitaire d'un montant identique pour toutes les catégories.

Sous la pression des grévistes, la direction générale des Arts Décoratifs a été obligée de reconnaître la nécessité d'octroyer le doublement de l'enveloppe réservée au mérite pour la catégorie C et de la distribuer forfaitairement à l'ensemble des salariés sous contrat à durée indéterminée de la catégorie C sous la forme d'une mesure exceptionnelle pour l'année 2010.

La direction a refusé le paiement du jour de grève mais a accepté d'étaler ce prélèvement sur janvier et février 2010.

Conclusion

Les salariés, en s'engageant dans ce mouvement de grève avec leurs organisations syndicales ont débloqué les négociations sur les rémunérations, gagné sur la mutuelle et se sont donnés les moyens de poursuivre leur action pour leurs revendications!

Restons mobilisés et vigilants!